AR Prefecture

047-214701955-20250710-DEL0962025-DE
Reçu le 17/07/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 juillet 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

OBJET :
Cession du lot n°6 à Plaisance – Parcelle section BD87

N° 096/2025

L'an deux mille Vingt-et-Cinq, le 10 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 04 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, Adjoints au Maire ;
Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, Conseillers Délégués ; Mmes BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, PRADO, MM. DULOUARD, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur SANCHEZ qui a donné procuration à Madame CASEROTTO
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Monsieur GOLFIER qui a donné procuration à Monsieur TUFFERY
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame MEDECIN qui a donné procuration à Monsieur DAVID
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO
Madame CONDUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Madame GARBAY Stéphanie ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 10 juillet 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : DUFAU Patrice

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune de Nérac a procédé à la viabilisation d'un terrain situé boulevard Gaujac, permettant d'offrir 22 lots à la vente.

Treize d'entre eux sont d'ores et déjà vendus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

AR Prefecture

047-214701955-20250710-DEL0962025-DE
Reçu le 17/07/2025

Une nouvelle option d'achat vient d'être déposée pour le lot °6, représentant une contenance approximative de 514 m² pour la somme de 43 690 € T.T.C. nets vendeur.

L'acquéreur, Monsieur Patrick CHAVATTE, ayant déposé une offre ferme et irrévocable, il est demandé au Conseil de se prononcer sur le principe de cette cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la cession du lot numéroté 06 sur le document d'urbanisme original, et cadastré section BD parcelle n°87, au bénéfice de Monsieur Patrick CHAVATTE, au prix de 43 690 € T.T.C. **avec faculté de lui substituer toute personne physique ou morale, dont il demeurera solidaire le cas échéant**.
- **DE DIRE** que les éventuels honoraires de négociation relatifs à cette cession, fixés à 5 000€ TTC, seraient à la charge de l'acquéreur.
- **DE DIRE** que tous les frais d'actes relatifs à cette cession sont ou seront à la charge de l'acquéreur.
- **DE PREVOIR** que le produit de la vente sera enregistré au budget annexe « les Clos d'Albret ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....,

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État